

Ordinariat traditionnel : face à une situation bloquée, il est préférable de mettre en avant des solutions plutôt que de se lamenter



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 10 novembre 2024

Source [Le Salon Beige] : Nous avons déjà évoqué ([ici](#) et [là](#)) le projet du père Louis-Marie de Blignières d'ériger un « ordinariat traditionnel ». Nous l'avons interrogé pour en savoir plus :

En quoi la création d'un Ordinariat faciliterait-elle la vie des communautés locales ? Il faudra toujours que l'évêque diocésain donne son accord pour la création d'un lieu de messe dans son diocèse. Or l'attraction des pédagogies traditionnelles (messe, catéchisme...) suscite des jalousies et empêche souvent la croissance des communautés locales.

La formule que je propose est l'institution d'une *Administration apostolique personnelle* établie de façon stable, comme celle qui a été établie à Campos au Brésil en 2002. Cette structure juridique serait aussi l'équivalent d'un *Ordinariat personnel*, tel qu'il existe en différents pays pour assurer de façon stable le soin pastoral des militaires et de leurs familles. Elle serait établie sur l'ensemble des diocèses français.

L'évêque placé à la tête de cet Ordinariat pourra ouvrir des paroisses personnelles, après simple consultation de l'évêque du lieu. C'est ce que prévoit le Décret d'érection de l'Administration apostolique personnelle Saint Jean-Marie Vianney à Campos du 18 janvier 2002, au n° VIII, § 1 :

[Lire la suite](#)

10/11/2024 01:01